



ASA SEQUANIE



## ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE SEQUANIE

8 Route d'Epinal  
25480 ECOLE VALENTIN

Tél. 03.81.80.54.29

E-mail: [asa-sequanie-auto@orange.fr](mailto:asa-sequanie-auto@orange.fr)Site : <http://asa-sequanie.fr>

## 58<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE DE VUILLAFANS ECHEVANNES

### 1er, 2 et 3 juillet 2022

### RÈGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile SEQUANIE organise les 1er, 2 et 3 juillet 2022 avec le concours du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil Départemental du Doubs, sous le patronage des Maires de Vuillafans et d'Echevannes, une compétition automobile nationale, avec Participation Etrangère Autorisée, dénommée :

#### 58<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE DE VUILLAFANS ECHEVANNES

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne "Voitures de Sport" (Série A)
- Le Championnat de France de la Montagne "Voitures de Production" (Série B)
- Le Championnat de France Féminin de la Montagne "Voitures de Sport (Série A)
- Le Championnat de France Féminin de la Montagne "Voitures de Production (Série B)
- Les Trophées FFSA : Gr F2000 - Gr FC/FS - Gr N/FN - Gr A/FA - Gr GT Sport - Gr GTTS - Gr CNF/CN - Gr D/E - Gr E2SC
- Le Trophée "Lionel REGAL" Jeune espoir de la Montagne (- de 25 ans) "Voitures de Sport" (Série A)
- Le Trophée " Jeune espoir de la Montagne (- de 25 ans) "Voitures de Production" (Série B)
- La Coupe de France de la Montagne, coefficient 1
- Le Challenge de la Ligue Automobile Bourgogne Franche-Comté



Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le numéro 31 en date du 21/03/2022, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 273 en date du 06 /04 /2022.

#### Organisateur technique

Nom : ASA SEQUANIE

Adresse : 8 route d'Epinal – 25480 – ECOLE VALENTIN.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS

Observateur	MARCELLIN	Jean Jacques	Licence n°2499	07/22
Président du Collège des Commissaires Sportifs	VILLARD	Louis Jean	Licence n° 12774	05/20
Commissaires sportifs	FAYARD	Roland	Licence n°30129	05/16
	PIQUEREZ	Roland	Licence n° 29	ASS
Secrétaire Collège	VILLARD	Geneviève	Licence n° 12778	05/20
Directeur de Course	HABOUZIT	Marc	Licence n° 7145	16/10

Directeur de Course Adjoint et VHC	<b>HECTOR</b>	Jean Claude	Licence n° 1805	03/21
Directeur de Course Adjoint au parc arrivée	<b>PIGENET</b>	Jean-Michel	Licence n° 37172	04/10
Directeur de Course Adjoint à la sécurité	<b>HABOUZIT</b>	Christelle	Licence n° 128356	16/10
Commissaire Technique responsable	<b>PEGOLOTTI</b>	Serge	Licence n° 6047	16/03
Commissaire Technique responsable VHC	<b>OLIVIER</b>	André	Licence n° 1119	16/10
Commissaires Techniques adjoints	<b>CUENOT</b>	Claude	Licence n° 4454	04/05
	<b>LALLEMAND</b>	André	Licence n° 55989	04/11
	<b>QUERRY</b>	Laurent	Licence n° 212893	04/12
	<b>PETETIN</b>	Michel	Licence n° 217737	04/09
	<b>PAUPE</b>	Yves	Licence n° 347	ASS
Médecin Responsable	<b>A définir</b>			
Chargés de la mise en place des moyens	<b>MUNIER</b>	Maxime	Licence n° 181627	04/12
Chargés des relations avec les concurrents	<b>TRAMONT</b>	Emilie	Licence n° 179324	05/14
	<b>LENGLET</b>	Daniel	Licence n° 1076	ASS
	<b>A définir</b>		Licence n°	
Chargé de presse	<b>BALLESTER</b>	Philippe	Média	
Chargée des Commissaires de route	<b>BARBET</b>	Béatrice	Licence n° 197338	04/12
Chronométrateurs	<b>DURAND</b>	Jean Paul	Licence n° 27683	05/03
	<b>BEFFY</b>	Corinne	Licence n° 27682	05/03
Speaker	<b>BARRE</b>	Pierre	Licence n° 306439	

### 1.2P. HORAIRES

- ° Clôture des engagements : **lundi 20 juin (cachet de la poste faisant foi)**
- ° Publication de la liste des engagés : lundi 27 juin à 20h00
- ° Vérifications administratives : vendredi 1<sup>er</sup> juillet de 14h30 à 19h15 et le samedi 2 juillet de 7h00 à 7h30
- ° Vérifications techniques : vendredi 1<sup>er</sup> juillet de 14h45 à 19h 30 et le samedi 2 juillet de 7h15 à 7h45
- ° Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : samedi 2 juillet à 8h00
- ° Briefing des commissaires le samedi 2 juillet à 7h00 -Villa sans Façon à Vuillafans
- ° Essais chronométrés : samedi 2 juillet à partir de 8 h 30
- ° Briefing des pilotes : samedi 2 juillet à 18h15, École d'Echevannes.
- ° Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : samedi 2 juillet à 19h00.
- ° Epreuve Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A-Série B) : samedi 2 juillet à 19h00.

#### ° Course : Samedi 2 juillet à partir de 8 h 30

- 3 montées d'essai chronométrés obligatoires
- 1<sup>ère</sup> montée de course des VHC
- 1<sup>ère</sup> montée de course Groupes E/IS/H

#### ° Course : Dimanche 3 juillet à 8 h 30

- 1<sup>ère</sup> montée de course moderne Série B et Série A
- 2<sup>ème</sup> montée de course VHC
- 2<sup>ème</sup> montée de course Groupes E/IS/H
- 2<sup>ème</sup> montée de course moderne Série B et Série A
- 3<sup>ème</sup> montée de course VHC
- 3<sup>ème</sup> montée de course Groupes E/IS/H
- 3<sup>ème</sup> montée de course moderne Série B et Série A

- ° **Podium Championnat** : dimanche 3 juillet, 15 mn après la fin de la course.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- ° Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent.
- ° L'organisateur s'engage à envoyer par la poste dès le mercredi 6 juillet les chèques correspondants aux prix.
- ° Réunions du Collège des Commissaires Sportifs : 1<sup>ère</sup> réunion le vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 19h00, Mairie de Vuillafans. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les heures de convocation pour les contrôles administratifs et techniques seront publiées sur le site de l'ASA :

<http://asa-sequanie.fr>

- ° Vérifications administratives : vendredi 1<sup>er</sup> juillet de 14h30 à 19h15 et le samedi 2 juillet de 7h00 à 7h30
- ° Vérifications techniques : vendredi 1<sup>er</sup> juillet de 14h45 à 19h 30 et le samedi 2 juillet de 7h15 à 7h45
- ° Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Pernot à Ornans.

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

° Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit vendredi 1er juillet à 19h15 et samedi 2 juillet à 7h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue samedi 2 juillet à 7h00.

° Pesage libre des voitures : vendredi 1er juillet de 14h45 à 19h30, et samedi 2 juillet de 7h15 à 7h45, Mairie de Vuillafans.

### 1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

#### Master of Hillclimbing

Une épreuve parallèle est organisée pour les pilotes Suisses de voitures fermées dans leur configuration de course des groupes E1/IS/H. Les vérifications techniques seront effectuées par un commissaire technique de l'ASS. Ces voitures seront conduites par des pilotes Suisses en possession d'une licence de l'ASS.

Ces concurrents participeront à la course de côte de Vuillafans Echevannes hors classement du Championnat de France de la Montagne. Un classement chronométré leur sera réservé.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**A.S.A. SEQUANIE  
8, Route d'Epinal  
25480 ECOLE VALENTIN**

Les frais de participation sont fixés à 570 €, **réduits à 285€** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduits également à **235 €** pour les pilotes inscrits au CFM Challenge.

Les licenciés de l'ASA Séquanie bénéficieront d'une remise supplémentaire de 50 €.

**Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.**

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents inscrits au Championnat de France de la Montagne devront participer à toutes les épreuves du Championnat figurant à leur programme sauf cas de force majeure dûment constatée et acceptée par la Commission Championnat de France de la Montagne.

**Ils devront cependant obligatoirement remplir, signer et envoyer leur bulletin d'engagement accompagné des droits d'engagement à l'organisateur, au plus tard le lundi de la semaine précédant la date de l'épreuve. Au-delà de cette date, l'organisateur ne sera plus tenu d'accepter leurs engagements.**

**FORFAIT** : L'organisateur remboursera, avec déduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de 15% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve et 30 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 y compris les VHC.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

Sont admis également les groupes E1/IS/H dans le cadre du Master of Hillclimbing.

#### Répartition des classes :

Classe 1 (jusqu'à 1600 cm3)	Classe 2 (de 1601 à 2000 cm3)	Classe 3 (de 2001 à 2500 cm3)
Classe 4 (de 2501 à 3000 cm3)	Classe 5 (de 3001 à 3500 cm3)	Classe 6 (plus de 3500 cm3)

### 4.2P. CARBURANT – PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir tableau de sécurité

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicités obligatoires (non rachetables): selon additif.

Publicité optionnelle : selon additif.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. PARCOURS**

La Course de Côte de Vuillafans Echevannes s'effectue sur la RD. 27.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 100 mètres après la sortie de Vuillafans.

Arrivée: 200 mètres avant l'entrée d'Echevannes.

Dénivellation: 300 mètres.

Longueur du parcours: 4800 mètres.

Modalités de retour au départ : après leur montée, les concurrents seront regroupés dans le parc d'arrivée et regagneront le départ en groupe sur ordre du Directeur de Course par l'itinéraire de la Course.

Parc départ: à Vuillafans du début de la rue Jean-Pierre Banguet et le départ.

Parc d'arrivée: à Echevannes autour de la Mairie.

#### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront la RD. 27 depuis Vuillafans.

#### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : à hauteur de la maison de retraite.

Rappel: les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra se voir refuser l'accès au départ.

#### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés dans le village de Vuillafans.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 10h00 le vendredi 1<sup>er</sup> juillet.

Les remorques devront être garées à Vuillafans aux entrées du village.

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé à Echevannes, autour de la mairie.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés:

- pendant les vérifications: Mairie de Vuillafans.

- pendant les essais et la course: à l'école d'Echevannes et à la structure VIP ligne de départ.

- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, à l'école d'Echevannes.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à la mairie de Vuillafans de 7h à 19h.

Téléphone de la permanence : 06 31 16 83 95

Centre de secours le plus proche : C.H.U. de Besançon, téléphone 03 81 66 81 66

### **ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à Echevannes le samedi 2 juillet à 18h10. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte.  
Procédure de départ: aux feux tricolores.

### **7.4P. ÉCHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

**L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.**

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleurs temps des trois montées. (Même dans le cas d'annulation d'une montée)

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Prix en espèces(répartition)

	GENERAL série A	GENERAL série B	GROUPE	CLASSE
1 <sup>er</sup>	500 €	500 €	520 €	280 €
2 <sup>ème</sup>	400 €	400 €	260 €	130 €
3 <sup>ème</sup>	300 €	300 €	130 €	
4 <sup>ème</sup>	200 €	200 €		
5 <sup>ème</sup>	100 €	100 €		
1 <sup>ère</sup> dame	280 €	280 €		
1 <sup>er</sup> jeune	280 €	280 €		

- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte de moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux
- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.
- 1 coupe aux 3 premiers du Scratch Série A et B
- 1 coupe à la première Féminine et au 1<sup>er</sup> Jeune
- 1 coupe au 1<sup>er</sup> de chaque groupe (non cumulable)

### **10.1P. PODIUM**

A Echevannes, le dimanche 3 juillet, à partir de 16h00 pour la course VHC et le Gr E1/IS/H et 15 mn après la fin de l'épreuve pour le Championnat de France sur la place de l'Eglise à Vuillafans.

### **10.6P. REMISE DES CHEQUES ET PALMARES**

L'organisateur s'engage à envoyer par la poste, dès le mercredi 6 juillet, les chèques correspondants aux prix.

## ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE SÉQUANIE

8 Route d'Epinal  
25480 ECOLE VALENTIN

Tél. 03.81.80.54.29

E-mail: [asa-sequanie-auto@orange.fr](mailto:asa-sequanie-auto@orange.fr)Site : <http://asa-sequanie.fr>

## 20<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE VHC DE VUILLAFANS ECHEVANNES

### 1er, 2 et 3 juillet 2022

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile Séquanie organise les 1er, 2 et 3 juillet 2022 une compétition automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition, avec Participation Etrangère Autorisée, dénommée :

#### 20<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE VHC DE VUILLAFANS ECHEVANNES

Cette épreuve compte pour :

- La Championnat de France de la Montagne VHC et le Challenge indice de performance 2022.
- Le Challenge de la Ligue Automobile Bourgogne Franche-Comté

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le numéro 31 en date du 21/03/2022, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 273 en date du 06/04/2022.



#### 1.1P. OFFICIELS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

#### 1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

#### 1.3.P VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical

#### ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

#### 3.1P. ENGAGEMENTS

Voir règlement de l'épreuve nationale, sauf pour les frais de participation qui sont fixés à 220 € avec publicité de l'organisateur.

Date de clôture des engagements : **lundi 20 juin (cachet de la poste faisant foi)**.

Les droits d'engagements des concurrents inscrits au Championnat de France de la Montagne «Challenge VHC» sont fixés à 180 €.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagement enregistrés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH.

#### ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

#### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 190 y compris les modernes.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique PTH/PTN à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir " Conditions d'admission des voitures ").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

#### **4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard des Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement du Championnat de France VHC.

#### **4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

#### **4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE**

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.1P. ESSAIS**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

Voir règlement Championnat de France VHC.

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

#### **7.3.P COURSE**

Voir règlement Championnat de France VHC et règlement particulier de l'épreuve nationale.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENT**

#### *Pour les essais chronométrés*

Les N° 301 à 312 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des N°.

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

#### *Pour la course*

La compétition se disputera en 3 montées et le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 2 montées minimum.

**Il ne sera pas établi de classement général.** La non-participation à une montée devra être constaté par un commissaire technique. A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes
- Un classement séparé pour chacune des classes
- Un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B)
- Un classement série A et série B séparées
- Un classement à l'Indice de Performance
- Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition

**Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes)**

### **ARTICLE 10P. PRIX**

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 10 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

#### **10.1P. REMISE DES PRIX**

Elle aura lieu le dimanche 3 juillet à partir de 16h00 à Echevannes.